



1. Objectifs et prérogatives

La qualification de brevet fédéral de marche nordique vise à former des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de marche nordique.

L'animateur de marche nordique exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics, sur des parcours connus ou reconnus.

Il participe au fonctionnement de son association, il prépare, encadre et anime la séance de marche nordique. Il transmet et fait appliquer la technique de l'activité, il assure la sécurité du public et des tiers.

2. Activités et compétences

Il est un technicien de la marche nordique, il initie et conseille les pratiquants à la pratique de l'activité. Il prépare, encadre et anime des activités de marche nordique, dans le respect des règlements. Il garantit les conditions de sécurité de la pratique. Il participe au fonctionnement de son association, notamment dans la construction du projet d'activités.

Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
- Maîtriser les techniques de la marche nordique pour conseiller et transmettre.
- Préparer et organiser une activité de marche nordique.
- Encadrer et animer une activité de marche nordique.
- Connaître et communiquer sur l'activité marche nordique.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Mettre en place une activité de marche nordique au sein de l'association.
- Préparer une séance de marche nordique.
- Animer une séance de marche nordique sur un parcours connu ou reconnu.



5.1. Dans le tronc commun

Se conférer au guide transversal.

5.2. Dans la formation spécifique (2x 2 jours)

En présentiel (28 heures) :

- Transmission de certains fondamentaux techniques de la marche nordique.
- La préparation d'une séance de MN (construction d'une fiche de séance).
- L'animation d'une séance de MN.
- La gestion d'un groupe en MN.
- La gestion de la sécurité en MN.
- La gestion d'un incident/accident en MN.

En formation à distance (15 heures) :

- L'équipement en MN, les partenaires de la FFRandonnée.
- La lecture de carte et l'orientation de base.
- La physiologie de l'effort en MN.
- L'anatomie et la biomécanique adaptées à la MN.
- Les différents exercices d'échauffement.
- Les différents exercices de renforcement musculaire.
- Les différents exercices d'étirement.
- Histoire, valeurs et bienfaits de la MN.
- La promotion de l'activité au sein de l'association.

3. Modalités pédagogiques

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur.
- Présentations et démonstrations par les formateurs.
- Mises en situation lors des stages en présentiel.
- Mises en situation pratique dans l'association lors de la période inter stage.



4- Le stage de mise en situation

L'objectif de ce stage de mise en situation est d'acquérir de l'expérience. Il se déroule dans une période inter stage d'un minimum de 3 mois et maximum 6 mois, durant laquelle le candidat exerce en autonomie comme animateur stagiaire **pendant 20 heures qui peuvent comprendre la préparation, l'encadrement, l'animation et l'analyse (environ 10 séances).**

Le stagiaire peut avoir un ou plusieurs **tuteurs** durant ce stage pratique. Le tuteur est présent sur quelques séances et est disponible pour répondre aux sollicitations du stagiaire et le conseiller. Le tuteur doit être titulaire d'un brevet fédéral de marche nordique ou d'une qualification hors fédérale dans la spécialité ou être un animateur (non breveté) confirmé. Si le stagiaire n'a pas de tuteur potentiel dans son club, il doit en trouver un dans les associations voisines.

Le stagiaire fait l'analyse de ce stage dans un **rapport de stage qui porte sur 3 séances de marche nordique** à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Ce rapport sert de support pour l'évaluation au cours d'un entretien ou d'un temps de restitution en groupe. Ce rapport n'est ni signé, ni visé par le tuteur. Une **convention** est signée entre le stagiaire, l'association et l'organisateur de la formation.

4. Modalités d'évaluation :

Le stagiaire est évalué au cours de deux épreuves :

- Préparation et conduite d'une séance de marche nordique
- Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe, au choix de la CRF)

Ces séquences permettent d'évaluer sa capacité à :

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
2. Maîtriser les techniques de la marche nordique pour conseiller et transmettre.
3. Préparer et organiser une séance de marche nordique.
4. Encadrer et animer une séance de marche nordique.
5. Assurer la sécurité du public et des tiers.

Le stagiaire doit obtenir un avis favorable aux deux épreuves pour obtenir le brevet fédéral